

SIPAC

BUREAU SYNDICAL DU 25 SEPTEMBRE 2008

L'an deux mille huit,

Le 25 septembre le bureau légalement convoqué, s'est réuni à 20 heures 00 en session ordinaire à la maison des associations de Gasville - Oisème, sous la présidence de M. Christian Paul - Loubière, Vice - Président.

*Etaient présents : Mmes et MM. Ramond, Paul-Loubière, Lochon, Soulet, Goimbault, Besnard, Billard, Dassier, De La Raudière, Gautier, Rybarczyk
Formant la majorité des membres en exercice.*

Excusés : MM. Cornu, Sedillot, Valor, Guéret, Géroutet, Verger (conseil régional)

◆ Validation des dossiers ORAC

Monsieur Le Vice -Président présente des dossiers ORAC proposés par le comité de pilotage.

INTITULE DE L'OPERATION	ACTIVITE	MAITRE D'OUVRAGE	COMMUNE	COUT SUBVENTIONNABLE	TAUX	SUBVENTION	REMARQUES
Travaux d'aménagement et d'agencement bijouterie	Bijouterie Horlogerie	Horlogerie Bijouterie Galloni (Mauro Galloni)	Gallardon	33 334 euros HT	30%	10 000 euros	Subvention plafond Fonds Etat
Achat d'un centre d'usinage et son jeu de matériel	Mécanique industrielle	Mécanique du Plateau (M. Hervé Salmon)	Oisème	33 334 euros HT	30%	10 000 euros	Subvention plafond Fonds Etat
Mise aux normes et réaménagement du magasin	Primeur Fruits et Légumes	Les Halles de Nogent (Mme Lidia Almeida)	Nogent le Roi	33 334 euros HT	30%	10 000 euros	Subvention plafond Fonds Etat

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve l'ensemble des dossiers présentés (fiche jointe),
- Charge Monsieur Le Vice - Président de transmettre les dossiers au Département pour ceux qui relèvent des fonds départementaux,
- Autorise Monsieur Le Vice - Président à signer tout document s'y rapportant.

◆ **Route du Blé 2008 – 2009**

Monsieur Le Vice - Président donne la parole à Madame Ramond pour le dossier de la Route du Blé. Mme Ramond explique que le comité de pilotage de la Route du Blé sollicite le Pays Chartrain pour l'édition du Guide Gallimard à hauteur de 5 000 euros financé soit par le Pays Chartrain, soit par un partenaire privé, ainsi qu'une participation pour l'embauche d'un animateur et la mise en place d'un site internet.

Les membres du bureau font remarquer qu'ils n'existent pas de possibilités financières du Pays Chartrain, mais qu'il est nécessaire de conserver le guide Gallimard, produit de promotion touristique du territoire. Il souhaite qu'un partenaire privé soit sollicité par l'association Terre de Beauce avec une lettre d'appui du Président du Pays Chartrain.

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide de conserver le guide Gallimard, outil de promotion touristique du territoire,
- Souhaite que soit sollicité un partenaire privé par l'association Terre de Beauce avec une lettre de soutien du Président du Pays Chartrain,
- Décide d'adresser dans ce sens une lettre au Président de l'association Terre de Beauce, M. Lirochon,
- Autorise Monsieur Le Vice – Président à signer tout document s'y rapportant.

◆ **Plaquettes des Métiers d'Art**

Monsieur Le Vice - Président mentionne que le Pays Chartrain édite à 10 000 exemplaires tous les ans une plaquette des Métiers d'Art. Cette plaquette pourra être distribuée sur le stand de Chartres Métropole lors des artisanales et auprès des mairies, offices de tourisme et Syndicats d'Initiative...

Il présente 2 devis pour 10 000 exemplaires :

Société SETAEL = 1 668,63 euros,
Société 1000 Copies = 1 755,00 euros

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide de retenir le devis de la société SETAEL pour un montant de 1 668,63 euros,
- Autorise Monsieur Le Vice - Président à signer tout document s'y rapportant.

◆ Demande de Subvention Vélo – Rail du Pays Chartrain

Monsieur Le Vice - Président donne lecture d'un courrier adressé par l'association Vélo – Rail du Pays Chartrain. Considérant que le Pays Chartrain n'accorde pas habituellement de subvention de ce type sur son budget propre, il propose de ne pas accorder la subvention sollicitée par le Vélo Rail du Pays Chartrain.

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- N'accorde pas la subvention sollicitée par le Vélo – Rail du Pays Chartrain
- Autorise Monsieur Le Vice - Président à signer tout document s'y rapportant.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à : 21 H 30

Le Vice - Président,

Les membres du bureau,